



***Standard du gouvernement du Québec
sur les ressources informationnelles***

PROJET

**SGQRI 45-2 – Description d’une adresse :
adresse postale
Version 0,11 du 20 juin 2005**

Avertissement

Ce document ne constitue pas encore un standard officiel du gouvernement du Québec. Cette version fait suite aux commentaires reçus lors de l'enquête élargie effectuée auprès des ministères et des organismes du gouvernement du Québec de mai à septembre 2004. Elle a fait l'objet d'un consensus final lors de la réunion du 17 mars 2005 du comité de normalisation sur les adresses. En attendant l'officialisation par le Conseil du trésor, son contenu est sujet à modification sans préavis.

Toute référence à ce document doit inclure la mention « ébauche de standard non officialisé » en plus du numéro et du titre du projet de standard ainsi que le numéro et la date de la version.

Table des matières

1	Objet.....	1
2	Champ d'application.....	2
3	Catégorie.....	2
4	Approbation.....	3
5	Date d'entrée en vigueur.....	3
6	Stratégie de mise en place.....	3
6.1	Mise en place du standard SGQRI 45-2 en même temps que celle du standard SGQRI 45-1 sur les adresses municipales.....	3
6.2	Mise en place du standard SGQRI 45-2 en solo.....	3
6.2.1	Applications existantes.....	3
6.2.2	Nouvelles applications.....	4
7	Date prévue de révision.....	4
8	Ministère ou organisme responsable du standard.....	4
9	Références normatives.....	4
10	Autres références.....	5
11	Acronymes et définitions.....	6
11.1	Acronymes.....	6
11.2	Définitions.....	6
12	Contenu technique du standard.....	6
13	Conditions de conformité au standard.....	7
13.1	Données.....	7
13.1.1	Niveaux de description d'une adresse postale.....	7
13.1.2	Utilisation intégrale du français.....	7
13.1.3	Adresses provenant d'une organisation externe au gouvernement du Québec.....	8
13.1.4	Utilisation des valeurs permises d'un domaine énumératif codifié.....	8
13.2	Interface personne-machine.....	8
13.2.1	Représentation d'un concept.....	8
13.2.2	Formulaire ou interface électronique pour le citoyen et la citoyenne.....	8
13.2.3	Simplification des communications entre le gouvernement et les citoyens et les citoyennes.....	9
14	Conformité ou dérogation aux autres standards SGQRI.....	9
15	Conformité au concept d'adaptabilité culturelle et linguistique.....	9
16	Composition du groupe de travail responsable de l'élaboration du standard.....	9
ANNEXE 1 Modèle conceptuel de données.....		11
ANNEXE 2 Dictionnaire des données.....		13
A2.1	Description détaillée des éléments de donnée.....	13
A2.1.1	Présentation des niveaux de description d'une adresse postale.....	13
A2.1.2	Niveaux de description d'une adresse postale selon le territoire administratif dont fait partie une adresse.....	14
A2.1.3	Exemples de description d'adresses postales.....	14
A2.1.4	Description des données.....	18
A2.1.4.4	Description du code postal au Canada.....	25
A2.1.5	Représentation hiérarchique des données.....	26
A2.2	Description des domaines énumératifs codifiés relatifs à une adresse postale.....	28
A2.2.1	Niveaux de description d'une adresse postale.....	28
A2.2.2	Modes de livraison postale.....	29
A2.2.3	Catégories d'installation postale au Canada.....	30
A2.2.4	Territoires postaux selon la Société canadienne des Postes.....	30

ANNEXE 3 Schéma XML 32
ANNEXE 4 Lien avec le standard d'OASIS intitulé *extensible Address Language (xAL)* 33

SGQRI 45-2 – Description d'une adresse : adresse postale

1 Objet

Ce standard présente les renseignements nécessaires pour décrire une adresse postale. Dans le respect du cadre juridique de protection des renseignements personnels et sous réserve de l'autorisation de la Commission d'accès à l'information le cas échéant, il satisfait principalement aux besoins d'interopérabilité dans les échanges de données d'adresses postales entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec en s'assurant notamment que ces données sont de qualité, sans ambiguïté et conformes à l'utilisation intégrale du français.

Ce standard permet également :

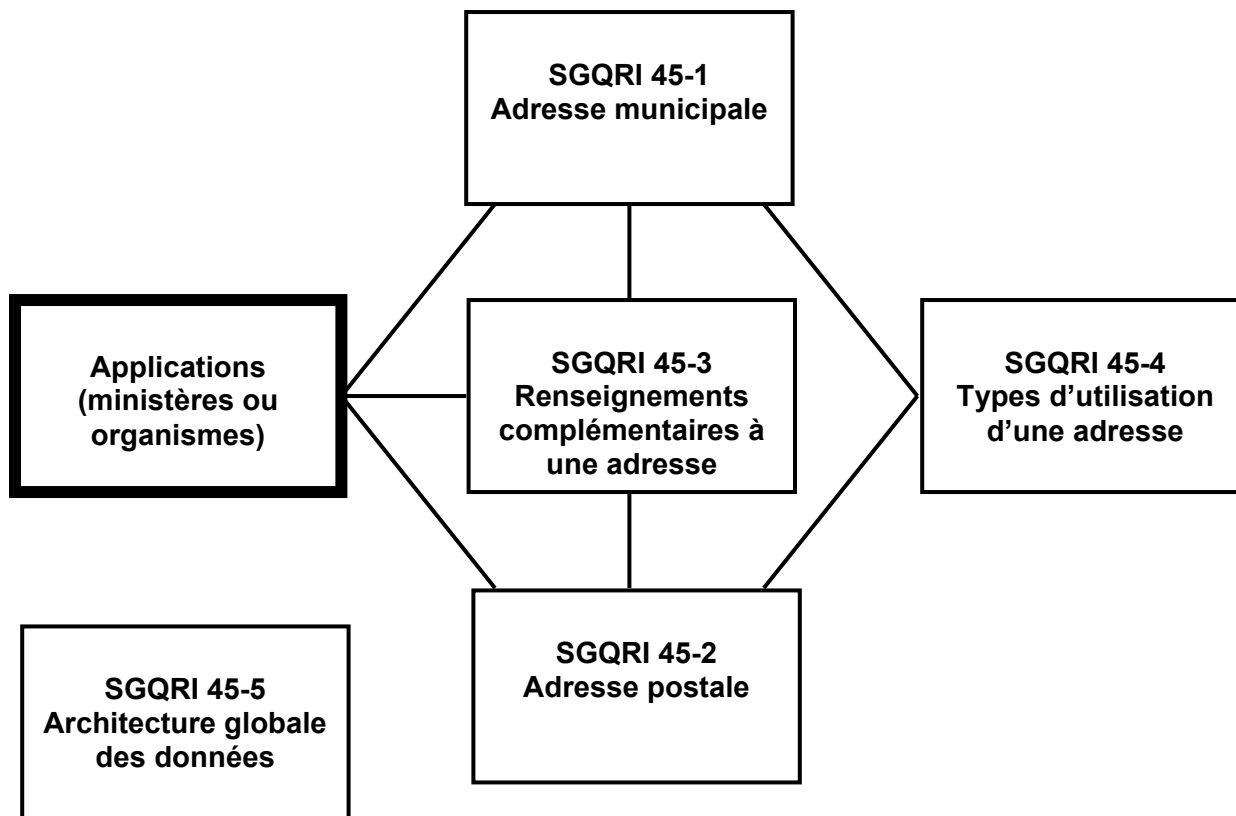
- d'établir les bases nécessaires pour distinguer une adresse postale ou d'une adresse municipale;
- d'apparier efficacement les adresses postales;
- faciliter la modification d'un grand nombre d'adresses postales à la suite des fusions municipales portant sur le changement de nom de municipalité;
- de favoriser un adressage efficace, économique et rapide pour les envois postaux en grands nombres ainsi qu'une diminution du nombre d'envois retournés;
- de rendre possible le tri, le classement et la recherche de renseignements (ex. : nom de municipalité) qui respectent les caractéristiques de la culture et de la langue française;
- de simplifier les communications entre l'Administration et les citoyens et les citoyennes.

En préconisant une image d'une administration publique efficace, le citoyen et la citoyenne y trouve aussi son compte parce que ce standard permet de diminuer les risques de pertes de courrier ou de livraison en retard en raison d'une adresse invalide ou incomplète.

Ce standard s'inscrit dans un ensemble qui traite de l'adresse. Les quatre autres standards sont :

- *SGQRI 45-1 – Description d'une adresse : adresse municipale,*
- *SGQRI 45-3 – Description d'une adresse : renseignements complémentaires à une adresse,*
- *SGQRI 45-4 – Description d'une adresse : types d'utilisation d'une adresse,*
- *SGQRI 45-5 – Description d'une adresse : architecture globale des données.*

Ce qui suit représente le schéma des liens entre chacun de ces standards.



Remarques :

1. Ce standard est conforme au *Français au bureau* ainsi qu'au *Guide canadien d'adressage* de la Société canadienne des Postes, qui renferme une description générale du contenu d'une adresse ainsi qu'un format de présentation de cette information à des fins postales.
2. Une adresse postale¹ constitue une adresse de correspondance².
3. Les caractéristiques relevant de l'association entre, d'une part, une personne, une entreprise ou une organisation et, d'autre part, une *adresse postale* sont exclues de ce standard. Elles doivent, par conséquent, être prises en compte lors de la gestion du dossier de la personne, de l'entreprise ou de l'organisation.

2 Champ d'application

Ce standard s'adresse aux ministères et aux organismes visés à l'article 64 de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01).

3 Catégorie

Standard obligatoire de la catégorie *standard consensuel*.

¹ Au besoin, voir définition à la section 11.2 du standard SGQRI 45-1 – *Description d'une adresse : adresse municipale*.

² Idem.

4 Approbation

En vertu de l'article 66 de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01) et sur avis du ministère des Services gouvernementaux en vertu de l'article 5 de la *Loi sur ministère des Services gouvernementaux* (L.R.Q., chapitre M-26.1), ce standard a été officialisé par le Conseil du trésor le [date à préciser] (n° de décision : [à préciser]).

5 Date d'entrée en vigueur

Note du rédacteur :

Les dates dans ce standard seront ajustées en fonction de la date d'officialisation du standard.

Ce standard entre en vigueur le [date à préciser], soit le premier jour du mois suivant son officialisation.

6 Stratégie de mise en place

Il faut nécessairement prendre en considération les conditions de conformité au standard décrites à la section 13 de ce document préalablement au choix d'une stratégie de mise en place du standard.

6.1 Mise en place du standard SGQRI 45-2 en même temps que celle du standard SGQRI 45-1 sur les adresses municipales

Comme la mise en place de ce standard accompagnera celle du standard SGQRI 45—*Description d'une adresse : adresse municipale* dans la presque totalité, voire la totalité, des situations, la stratégie de mise en place du standard SGQRI 45-1 s'applique en s'appuyant sur l'ordre de préférence indiqué à la section 6.2 quant aux niveaux de description d'une adresse postale.

6.2 Mise en place du standard SGQRI 45-2 en solo

6.2.1 Applications existantes

Pour une application existante, dans un délai de cinq ans après la date de mise en vigueur du standard :

- les données d'adresses postales au Québec devraient être conformes au standard selon le niveau 1³ de description, préférablement aux niveaux 2 et 3, si un référentiel gouvernemental d'adresses postales est présent,
- les données d'adresses postales au Canada devraient être conformes au standard selon le niveau 2, préférablement au niveau 3;
- les données d'adresses postales à l'extérieur du Canada devraient être conformes au standard selon le niveau 3.

Exceptions :

Les données échangées doivent être conformes au standard tel qu'indiqué au paragraphe précédent dès que :

³ Voir définition des niveaux à la section A2.1.1 de l'annexe 2.

- un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec s'ajoute à un échange de données déjà existant (dans ce cas, ce ministère ou cet organisme doit recevoir des données conformes au standard);
- un échange de données est mis en place à partir d'une application initialement sans échange de données;
- une modification est apportée, par l'organisme transmetteur, aux données d'adresse qui font l'objet de l'échange, peu importe la donnée.

6.2.2 Nouvelles applications

Pour toute nouvelle application accompagnée d'une nouvelle base de données dont la conception est complétée après la date d'entrée en vigueur du standard :

- les données d'adresses postales au Québec doivent être conformes au standard selon le niveau 1 de description, préférablement aux niveaux 2 et 3, si un référentiel gouvernemental d'adresses postales est présent,
- les données d'adresses postales au Canada doivent être conformes au standard selon le niveau 2, préférablement au niveau 3;
- les données d'adresses postales à l'extérieur du Canada doivent être conformes au standard selon le niveau 3.

Pour toute nouvelle application avec une base de données existante, les données devraient être conformes au standard tel qu'indiqué au paragraphe précédent dans un délai de cinq ans après la date d'entrée en vigueur du standard.

7 Date prévue de révision

La révision de ce standard sera effectuée au plus tard le **[date à déterminer en fonction de la date d'entrée en vigueur du standard]**, soit dans un délai de cinq ans après son entrée en vigueur.

Ce standard pourra être mis à jour au fur et à mesure que les normes ou standards sur lesquels il se base seront mis à jour.

8 Ministère ou organisme responsable du standard

- Registraire des adresses (à déterminer).
- Ministère des Services gouvernementaux.

9 Références normatives

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. *Topos sur le web*.

www.toponymie.gouv.qc.ca/adresses.htm

GOUVERNEMENT DU CANADA. *NCTTI – 37.0 1999 : Norme d'adressage*, 1999.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *SGQRI 3 – Jeux de caractères codés*, 2005.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *SGQRI 45-1 – Description d'une adresse : adresse municipale*, 2005.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *SGQRI 46-1 – Codification de l’information d’un domaine énumératif : pays*, 2005.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *SGQRI 46-2 – Codification de l’information d’un domaine énumératif : subdivisions du pays*, 2005.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *SGQRI 46-8 – Codification de l’information d’un domaine énumératif : municipalités*, 2005.

OASIS. *Extensible Address Language (xAL), Standard Description Document for W3C DTD/Schema, version 2.0*, 2002. www.oasis-open.org/committees/ciq/download.html

10 Autres références

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique de l’utilisation du français dans les technologies de l’information*, adoptée par le Conseil des ministres le 25 novembre 1992. Sous la responsabilité de l’Office québécois de la langue française et du Secrétariat du Conseil du trésor. (Nouvelle version de la politique en préparation)

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN ET DE L’IMMIGRATION et OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. VACHON-L’HEUREUX, Pierrette. *Termes à utiliser à titre de libellés dans la partie « Renseignements sur l’identité » des formulaires de l’Administration*, Document diffusé dans le réseau Simplifions, 22 août 2003. (Programme de simplification de la communication gouvernementale)

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Avis de recommandation, Majuscules*, Gazette officielle du Québec, 26 mai 1979, 111^e année, n^o 21, p. 5809. (Partie 1, Avis juridiques)

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Avis de recommandation, Accents sur les sigles*, Gazette officielle du Québec, 4 octobre 1980, 112^e année, n^o 40, p. 9744. (Partie 1, Avis juridiques)

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Avis de recommandation, Règles d’écriture (municipalités), Numéro*, Gazette officielle du Québec, 29 mai 1982, 114^e année, n^o 22, p. 5101. (Partie 1, Avis juridiques)

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le français au bureau*, 6^e éd. rev. et augm. par Noëlle Guilloton et Martine Germain, Sainte-Foy, Publications du Québec, 2005. [À paraître].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le grand dictionnaire terminologique*, 2005. www.granddictionnaire.com.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Répertoire des avis terminologiques et linguistiques*, 4^e édition, revue et augmentée, Sainte-Foy, Les Publications du Québec, 1998, 353 p.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. *Lignes directrices pour décrire des métadonnées dans un standard du gouvernement du Québec sur les ressources informationnelles – SGQRI*, 2004. www.gouvernement-en-ligne.qc/documents/Lignes_directrices_metadonnees.pdf.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. *Lignes directrices pour décrire un domaine énumératif codifié*, 2002. www.gouvernement-en-ligne.qc/documents/Lignes-directrices-domaines-codifiés.pdf.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. *Référentiel des composantes partageables et réutilisables du gouvernement du Québec*. www.referentiel.qc/principales/accueil.asp

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES. *Guide canadien d'adressage*, Ottawa, 2002. http://www.postescanada.ca/business/offerings/address_management/pdf/addressing_guide-f.pdf.

11 Acronymes et définitions

11.1 Acronymes

GDT :	Le grand dictionnaire terminologique
ISO :	Organisation internationale de normalisation
OLF :	Office de la langue française
OQLF :	Office québécois de la langue française
NCTTI :	Norme du Conseil du Trésor sur les technologies de l'information (gouvernement du Canada)
SGQRI :	Standard du gouvernement du Québec sur les ressources informationnelles
S.O. :	Sans objet
XML :	Extensible Markup Language
W3C :	World Wide Web Consortium

11.2 Définitions

Ce standard s'appuie sur les notions suivantes : adresse de correspondance, adresse de domicile, adresse municipale, adresse postale, autorité source, codet, domaine de valeurs, domaine énumératif, domaine énumératif codifié, domaine non énumératif, identifiant, nom de territoire postal et renseignements complémentaires à une adresse. Au besoin, consultez le standard *SGQRI 45-1 – Description d'une adresse : adresse municipale* pour obtenir la définition de chacune de ces notions.

12 Contenu technique du standard

Consultez l'annexe

- 1 pour visualiser le modèle conceptuel de données,
- 2 pour consulter le dictionnaire des données,
- 3 pour connaître le schéma XML,
- 4 pour saisir le lien entre ce standard et celui d'OASIS intitulé *extensible Address Language (xAL)*.

L'écriture de l'adresse postale doit suivre les règles qui définissent les lignes directrices en la matière et qui sont présentées dans les documents suivants :

- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le français au bureau*, 6^e éd. rev. et augm. par Noëlle Guilloton et Martine Germain, Sainte-Foy, Publications du Québec, 2005. [À paraître].

- SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES. *Guide canadien d'adressage*, Ottawa, 2002.

En cas de divergence entre ces deux documents quant à l'utilisation intégrale du français, *Le français au bureau* sera considéré comme la source prioritaire.

13 Conditions de conformité au standard

Pour être conforme au standard, les données et l'interface personne-machine doivent respecter les conditions énumérées respectivement aux sections *13.1 Données* et *13.2 Interface personne-machine*.

13.1 Données

13.1.1 Niveaux de description d'une adresse postale

Les données :

- d'adresses postales du Québec doivent être structurées et décrites selon le niveau 1 de description d'une adresse postale (si un référentiel gouvernemental des adresses postales du Québec est disponible), ou le niveau 2 (préférentiellement au niveau 3) ou le niveau 3, tel que décrit à la section A2.1.4 de l'annexe 2;
- d'adresses postales ailleurs au Canada doivent être structurées et décrites selon les niveaux 2 (préférentiellement au niveau 3) ou 3 de description d'une adresse postale;
- d'adresses postales à l'extérieur du Canada doivent être structurées et décrites selon le niveau 3 de description d'une adresse postale.

13.1.2 Utilisation intégrale du français

Dans ce standard, l'utilisation intégrale du français consiste à :

- écrire tous les éléments non chiffrés de l'adresse en toutes lettres selon la règle de typographie reconnue;
- employer tous les signes du français au besoin, y compris les signes diacritiques (accent aigu, accent grave, accent circonflexe, tréma, cédille) et les ligatures (œ, Œ, æ et Æ) à la fois pour les minuscules et les majuscules (en tenant compte de l'avis de l'Office de la langue française du 26 mai 1979), en s'assurant du respect du standard SGQRI 003 *Jeux de caractères codés*;
- utiliser la majuscule en début de mot seulement, pour marquer le caractère particulier du nom propre : l'abus de la majuscule enfreint les conventions typographiques et est contraire au principe d'intelligibilité, qui est basé sur le contraste entre la majuscule et la minuscule;
- respecter les conventions typographiques du français, telle la règle de l'espacement, qui veut que dans la chaîne de caractères la virgule soit toujours suivie d'une espace simple, ou encore la règle de ponctuation, qui impose de séparer par la virgule le numéro d'immeuble du nom de la voie;
- respecter les règles d'écriture des toponymes de la Commission de toponymie du Québec, dont les principes de base sont l'écriture des noms au long (ex. l'adjectif Saint de préférence à son abréviation St) et le recours au trait d'union pour lier les éléments du nom propre (rue Saint-Jean); il est aussi recommandé d'utiliser les toponymes officialisés par la Commission de toponymie du Québec;

- respecter les conventions graphiques, telles les règles de l'abréviation et l'accentuation des abréviations des toponymes (en tenant compte de l'avis de recommandation de l'Office de la langue française du 4 octobre 1980).

Au besoin, consultez le guide linguistique de l'Office québécois de la langue française *Le français au bureau*, à la rubrique *Adresse*, afin de connaître les règles d'abréviation qui peuvent s'appliquer aux adresses. Sur demande, la Commission de toponymie du Québec peut fournir des abréviations de noms de municipalités.

13.1.3 Adresses provenant d'une organisation externe au gouvernement du Québec

En ce qui concerne les adresses fournies par une organisation en dehors du gouvernement du Québec, le ministère ou l'organisme du gouvernement du Québec doit se conformer au standard lorsqu'il les utilise.

13.1.4 Utilisation des valeurs permises d'un domaine énumératif codifié

Il est possible d'utiliser un sous-ensemble plutôt que l'ensemble des valeurs permises d'un domaine énumératif codifié. Un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec qui reçoit des données d'un autre ministère ou organisme du gouvernement du Québec doit cependant prévoir que l'ensemble complet des valeurs peut lui être transmis.

L'utilisation d'une valeur qui ne fait pas partie d'un domaine énumératif codifié décrit dans ce standard ou dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp) n'est pas conforme à ce standard. S'il manque une valeur permise dans un domaine, il s'agit de faire une demande d'ajout auprès de l'autorité source de ce domaine.

En cas de divergence entre le standard et le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec, cette dernière source sera considérée comme la plus à jour.

13.2 Interface personne-machine

13.2.1 Représentation d'un concept

L'abréviation (ex. : *succ.* pour *succursale*) ou le nom d'une valeur permise (ex. : *appartement*) est utilisé, lorsque la technologie le permet, à des fins de présentation d'un concept à un utilisateur, comme dans une liste déroulante des valeurs permises d'un élément de donnée.

Dans les cas d'une application informatique destinée à un individu de langue anglaise (ex. : le Service québécois de changement d'adresse), une liste déroulante de valeurs permises peut être présentée en anglais si le standard a normalisé des équivalences en anglais pour le domaine énumératif codifié concerné (ex. : les modes de livraison postale).

13.2.2 Formulaire ou interface électronique pour le citoyen et la citoyenne

S'il est utilisé tel quel dans un formulaire ou une interface électronique destinée au citoyen ou à la citoyenne, le découpage fin des éléments de donnée élaboré dans ce standard (voir section A2.1.1 de l'annexe 2) peut entraîner un risque de confusion. Dans ce contexte, il serait souhaitable d'utiliser un découpage de l'information différent. Le cas échéant, il revient à

l'application de découper cette information selon le niveau retenu de description en conformité avec ce standard.

13.2.3 Simplification des communications entre le gouvernement et les citoyens et les citoyennes

Dans une application électronique destinée au citoyen et à la citoyenne, les libellés précisés dans ce standard doivent être utilisés afin de simplifier les communications du gouvernement avec ces derniers. Dans les tableaux de la section A2.1.4 à l'annexe 2, ces libellés sont précisés pour chaque élément de donnée concerné.

14 Conformité ou dérogation aux autres standards SGQRI

Ce standard est conforme au standard *SGQRI, 3 Jeux de caractères codés*. En raison des règles de la Commission de toponymie du Québec à l'effet qu'une adresse ne se traduise pas, des équivalences sont présentées en anglais pour usage seulement dans des listes déroulantes dans une application de nature bilingue.

15 Conformité au concept d'adaptabilité culturelle et linguistique

Ce standard est conforme au concept d'adaptabilité culturelle et linguistique parce qu'il est conforme au standard *SGQRI 3 – Jeux de caractères codés*. En raison des règles de la Commission de toponymie du Québec qui veulent qu'une adresse ne se traduise pas, les équivalences en anglais indiquées dans ce standard peuvent être utilisées seulement à l'intérieur des listes déroulantes dans une application de nature bilingue.

16 Composition du groupe de travail responsable de l'élaboration du standard

Co-responsables et rédacteurs :

Hudon, Yves	Ministère des Services gouvernementaux
Tailleur, Marc	Directeur général des élections du Québec

Membres du comité (ou personnes qui ont assisté à au moins une réunion du comité à titre de substitut) :

Bédard, François	Ministère des Services gouvernementaux
Bélanger, René	Contrôleur des finances
Bonnely, Christian	Commission de toponymie du Québec
Caron, Martine	Régie de l'assurance maladie du Québec
Côté, Guylène	Régie de l'assurance maladie du Québec
Dumas, Diane	Ministère du Travail
Dumoulin, Réal	Ministère des Relations avec le citoyen et de l'Immigration, Programme gouvernemental de simplification de la communication avec les citoyens
Duval, Lise	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Faucher, Daniel	Revenu Québec
Fortier, Lisette	Régie des rentes du Québec
Fourcaudot, Marcel	Commission de toponymie du Québec
Gilbert, Brigitte	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, substitue
Godin, Dominique	Régie des rentes du Québec
Goix, Gilles	Commission de la santé et de la sécurité du travail

Hébert, Johanne	Ministère des Services gouvernementaux, Programme gouvernemental de simplification de la communication avec les citoyens
LaBonté, Alain	Ministère des Services gouvernementaux
Lachance, Marcel	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Lambert, Louise	Ministère des Affaires municipales et des Régions
Lapointe, Brigitte	Revenu Québec, substitute
Lecours, Céline	Ministère du Travail
Magdi, Abdel-Malak	Revenu Québec
Mansouri, Abdelmalek	Ministère des Transports
Michaud, Johanne	Société de l'Assurance automobile du Québec
Ouellet, Jean	Registraire des entreprises
Plamondon, Guy	Commission de la santé et de la sécurité du travail, substitut
Poisson, Guy	Registraire des entreprises
Potvin, Ginet	Ministère des Services gouvernementaux
Ricard, Pierre-François	Institut de la statistique du Québec
Saint-Amour, Michelle	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
St-Hilaire, Pascale	Revenu Québec
Simard, Normand	Commission de la santé et de la sécurité du travail
Turcotte, Danielle	Commission de toponymie du Québec, substitute
Vachon-L'Heureux, Pierrette	Office québécois de la langue française

Modélisateur des données :

Dignard, Raynald	Ministère des Services gouvernementaux
------------------	--

ANNEXE 1 MODÈLE CONCEPTUEL DE DONNÉES (normative)

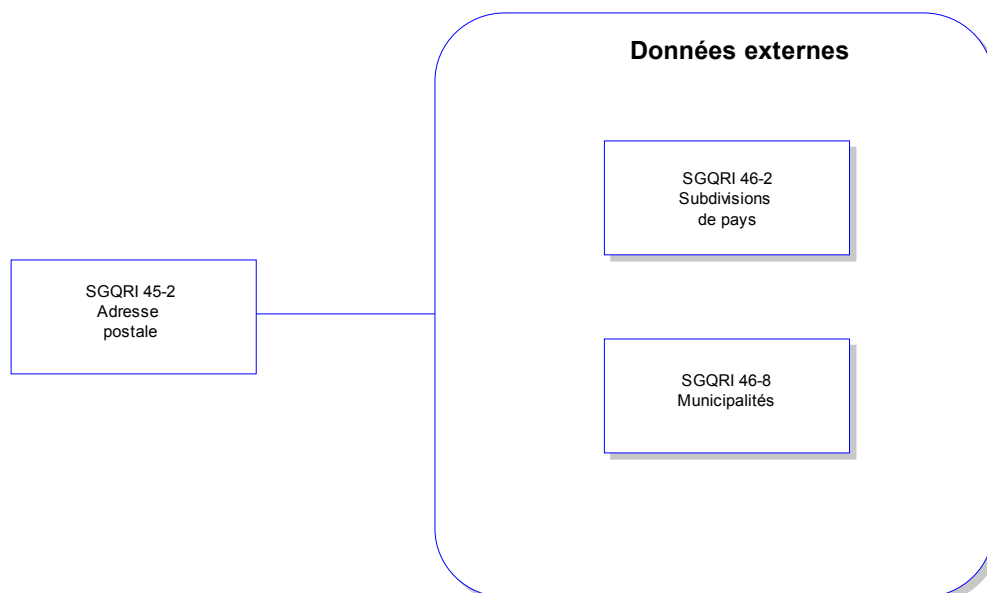
Le modèle conceptuel de données est présenté dans les pages suivantes. Au besoin, consultez l'annexe 2, qui présente la description de chacun des éléments de donnée concernés. Prenez note que le contenu de l'annexe 2 constitue un format structuré pour les échanges de données entre les ministères et les organismes. Compte tenu que cette description se situe au niveau d'un modèle physique de données, plusieurs éléments de ce format peuvent être absents du modèle conceptuel de données.

Remarque :

1. La notion d'historique dans les domaines énumératifs codifiés (date de début et date de fin d'existence de l'occurrence, date de début et date de fin d'activation d'un nom de cette occurrence) est absente du modèle conceptuel des données afin d'éviter de complexifier et de surcharger le MCD. Lorsqu'indiquée dans les remarques d'un domaine énumératif codifié, cette notion devra être intégrée au modèle physique des données en prévision de la mise en place de ce domaine.

SGQRI 45-2
Adresse postale
Diagramme des facettes de données
(2005-03-29)

page 1 de 2



ANNEXE 2 Dictionnaire des données (normative)

A2.1 Description détaillée des éléments de donnée

À des fins d'adressage postal et conformément aux directives de la Société canadienne des Postes, la longueur maximale d'une ligne d'adresse est de 40 caractères, incluant les espaces. Cette longueur maximale s'applique à une adresse recomposée à partir des éléments de donnée décrits dans ce standard qui eux, pris individuellement ou regroupés, peuvent excéder cette longueur maximale dans le format de données utilisé dans les échanges entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec.

À partir des données structurées et codifiées selon le standard SGQRI 45-2, voici comment une « adresse recomposée » est construite :

- chaque codet est remplacé par le nom du concept qu'il identifie (ex. : pour le mode de livraison postale, l'identifiant *001* est remplacé par le nom *case postale*),
- tous les éléments de données sont mis en forme selon les indications du *Français au bureau* et celles du *Guide canadien d'adressage* pour former des lignes d'adresses,
- si le nombre total de caractères d'une ligne d'adresse excède la contrainte maximale de 40 caractères de la Société canadienne des Postes, des règles d'abréviations sont appliquées afin de respecter cette limite.

A2.1.1 Présentation des niveaux de description d'une adresse postale

Ce standard précise les trois niveaux de description d'une adresse postale. Pour chaque niveau de description, il y a un ensemble d'éléments de donnée à documenter, qu'ils soient obligatoires, facultatifs ou conditionnels. Voici ces trois niveaux de description d'une adresse postale :

Niveau 1 : Utilisation du référentiel gouvernemental des adresses postales du Québec

Ce niveau de description permet d'identifier une adresse postale au Québec en utilisant seulement son identifiant généré par le référentiel gouvernemental des adresses postales du Québec.

Niveau 2 : Découpage en éléments de donnée

De façon générale, ce niveau de description présente l'information en éléments de donnée pour décrire une adresse postale du Québec. À cet égard, la première ligne d'une adresse se décompose selon les cinq éléments de donnée suivants :

- le mode de livraison postale,
- le numéro de case postale,
- le numéro de route rurale,
- la catégorie d'installation postale,
- le nom d'installation postale .

La deuxième ligne d'adresse se décompose selon les quatre éléments de donnée suivants :

- la municipalité,
- le nom de territoire postal,
- la subdivision de pays,
- le code postal.

Remarque :

Au Canada, il est possible qu'une adresse postale ne soit composée que du nom de la municipalité, du code postal et du nom de la province ou du territoire.

Niveau 3 : Format libre non structuré de l'information

En raison de particularités linguistiques (ex. : en anglais, le générique d'odonyme suit le spécifique d'odonyme) et culturelles (ex. : en Russie, la première ligne d'adresse comporte le code postal ainsi que le nom de la municipalité) et de difficultés à valider les données, l'utilisation du format libre s'avère la façon la plus appropriée pour décrire une adresse municipale à l'extérieur du Canada. Afin de répondre à des besoins de recherche et de statistiques, certains renseignements peuvent être aussi décrits dans des champs distincts. C'est le cas pour les renseignements suivants : code postal, nom de municipalité, nom de subdivision de pays (ex. : État, province) et nom pays.

Ce niveau de description s'appuie sur :

- trois lignes d'adresse représentant autant d'éléments de donnée où les renseignements suivants peuvent être saisis en format libre lorsqu'ils sont présents : un mode de livraison postale, un numéro de case postale, un numéro de route rurale, une catégorie d'installation postale, un nom d'installation postale, un code postal, un nom de municipalité, une subdivision de pays (ex. : État, province) et un nom de pays;
- pour une adresse postale au Canada, une description complémentaire obligatoire où des éléments de donnée doivent être précisés individuellement : la subdivision de pays (ex. : État, province) et le code postal;
- pour une adresse hors Canada, une description complémentaire facultative où des éléments de donnée peuvent être précisés individuellement : la municipalité, la subdivision de pays (ex. : État, province), le code postal, le pays.

Dans une application, le choix des éléments de donnée, c'est-à-dire l'utilisation d'éléments fins de donnée répondant à un seul concept ou de regroupements de type *ligne d'adresse* pour décrire plus d'un concept en format libre dépend des besoins et des exigences du ministère ou organisme du gouvernement du Québec. L'utilisation d'éléments fins de donnée répondant à un seul concept est cependant privilégiée.

A2.1.2 Niveaux de description d'une adresse postale selon le territoire administratif dont fait partie une adresse

En fonction du territoire administratif dont fait partie une adresse, les niveaux possibles de description d'une adresse postale se présentent comme suit :

Territoires	Niveaux de description d'une adresse postale		
	1	2	3
Au Québec	X	X	X
Ailleurs au Canada		X	X
À l'extérieur du Canada			X

A2.1.3 Exemples de description d'adresses postales

Cette section présente des exemples de description d'adresses postales. Les noms d'éléments de donnée tels que présentés à la section A2.1.4 sont utilisés. Au besoin, consultez cette section pour connaître la description de chacun des éléments de donnée utilisés.

A2.1.3.1 Exemple de description d'une adresse postale au Québec selon le niveau 1 (utilisation du référentiel gouvernemental des adresses postales du Québec)

1^{er} exemple :

Voici l'adresse postale utilisée comme exemple :

Case postale 700, succursale Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9

N° de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse postale	001	Utilisation du référentiel gouvernemental des adresses postales du Québec - niveau 1
2	Identifiant d'adresse postale	DEF1234567 (identifiant fictif)	Case postale 700, succursale Haute-Ville Québec (Québec) G1R 4S9

A2.1.3.2 Exemples de description détaillée d'une adresse postale selon le niveau 2 (découpage en éléments de donnée)

2^e exemple : exemple utilisant une case postale

Voici l'adresse postale utilisée comme exemple (cette adresse est fictive) :

Case postale 700, succursale Centre-Ville
Beauport (Québec) G1B 3C3

N° de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse postale	021	Découpage en éléments de donnée - niveau 2
7	Identifiant de mode de livraison postale	001	Case postale
8	Numéro de case postale	700	700
10	Identifiant de catégorie d'installation postale	003	Succursale
11	Nom d'installation	Centre-Ville	Centre-Ville
13	Municipalité (identifiant de municipalité)	123451 (identifiant fictif)	Québec
14	Identifiant de territoire postal	102400	Beauport
16	Subdivision de pays au Canada	124-24	Québec
34	Code postal au Canada	G1B 3C3	G1B 3C3

3^e exemple : exemple utilisant une route rurale

Voici l'adresse postale utilisée comme exemple :

Route rurale 2
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0

Remarque :

Selon la Société canadienne des postes:

- lorsqu'il existe une adresse municipale, par exemple « 40, rue du Cap, Saint-Côme (Québec) J0K 2B0 », celle-ci doit être utilisée dans l'adressage postal plutôt que les formes suivantes : « 40, rue du Cap, RR2, Saint-Côme (Québec) J0K 2B0 » ou « Route rurale 2, Saint - Côme (Québec) J0K 2B0 »;
- en l'absence d'une adresse municipale attribuée à un lieu, la forme « Route rurale 2, Saint-Côme (Québec) J0K 2B0 » peut être utilisée;
- la façon suivante d'écrire l'adresse « 40, rue du Cap, Route rurale, Saint-Côme (Québec) J0K 2B0 » est inutile et non recommandée au Québec.

N° de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse postale	021	Découpage en éléments de donnée - niveau 2
7	Identifiant de mode de livraison postale	011	Route rurale
9	Numéro de route rurale	2	2
13	Municipalité (identifiant de municipalité)	12351 (identifiant fictif)	Saint-Côme
16	Subdivision de pays au Canada	124-24	Québec
34	Code postal au Canada	J0K 2B0	J0K 2B0

A2.1.3.3 Exemples de description d'une adresse postale selon le niveau 3 (format libre non structuré de l'information)

4^e exemple : exemple de description en format libre d'une adresse postale au Québec

Voici l'adresse postale utilisée comme exemple :

Case postale 700, succursale Haute-Ville
 Québec (Québec) G1R 4S9

N° de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse postale	031	Format libre non structuré - niveau 3
13	Description d'adresse postale en format ligne 1	Case postale 700, succursale Haute-Ville	Case postale 700, succursale Haute-Ville
14	Description d'adresse postale en format ligne 2	Québec (Québec) G1R 4S9	Québec (Québec) G1R 4S9
20	Subdivision de pays au Canada – description complémentaire	124-24	Québec
34	Code postal au Canada	G1R 4S9	G1R 4S9

5^e exemple : adresse postale aux États-Unis

Voici l'adresse postale utilisée comme exemple (cette adresse est fictive) :

PO Box 2533 Rosedale Station

Los Angeles CA 35558-1234

États-Unis

N° de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse postale	031	Format libre non structuré - niveau 3
18	Description d'adresse postale en format ligne 1	PO Box 2533, Rosedale Station	PO Box 2533, Rosedale Station
19	Description d'adresse postale en format ligne 2	Los Angeles CA 35558-1234	Los Angeles CA 35558-1234
22	Description d'adresse postale en format ligne 3	États-Unis	États-Unis

6^e exemple : adresse postale aux États-Unis en utilisant aussi la *Description complémentaire d'adresse hors Québec*

Voici la même adresse que celle de l'exemple précédent et décrite selon le niveau 3 mais en documentant aussi les éléments de donnée de la *Description complémentaire d'adresse postale* en format libre (ligne 18 du tableau A2.1.4.3) :

N° de ligne	Noms	Données véhiculées	Signification
1	Identifiant de niveau de description d'adresse postale	031	Format libre non structuré - niveau 3
18	Description d'adresse postale en format ligne 1	PO Box 2533, Rosedale Station	PO Box 2533, Rosedale Station
19	Description d'adresse postale en format ligne 2	Los Angeles CA 35558-1234	Los Angeles CA 35558-1234
22	Description d'adresse postale en format ligne 3	États-Unis	États-Unis
24	Nom de municipalité hors Québec	Los Angeles	Los Angeles
26	Subdivision de pays aux États-Unis	820-93	California
30	Code postal américain partie 1	35558	35558
31	Code postal américain partie 2	1234	1234
33	Pays	820	États-Unis

A2.1.4 Description des données

Pour connaître la nomenclature utilisée pour décrire un élément de donnée, consultez le document intitulé Lignes directrices pour décrire des métadonnées dans un standard du gouvernement du Québec sur les ressources informationnelles – SGQRI, disponible dans le portail du gouvernement en ligne à www.gouvernement-en-ligne.qc/documents/Lignes_directrices_metadonnees.pdf.

Ce qui suit représente les éléments de donnée requis pour décrire une adresse postale.

A2.1.4.1 Identification du niveau de description et description du niveau 1

Tableau A2.1.4.1 Éléments de donnée requis pour Identifier le niveau de description et pour décrire le niveau 1										
N° de ligne	Noms ⁴	Définition	Obligation, condition ⁵	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta. ⁶	Type de donn. ⁷	Renseignement complémentaire	
1	1. Identifiant de niveau de description d'adresse postale 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Identifiant du niveau de détail utilisé pour décrire une adresse postale.	O	3	3	1	É	CN	Voir le domaine énumératif codifié <i>Liste des niveaux de description d'une adresse postale</i> à la section A2.2.1.	
2	1. Identifiant d'adresse postale 2. Identifiant adresse postale 3. S.O. 4. À venir	Identifiant d'une adresse faisant partie du référentiel gouvernemental des adresses postales du Québec.	C <i>Identifiant de niveau de description d'adresse postale = 001 (Utilisation du référentiel gouvernemental des adresses postales du Québec – niveau 1)?</i>	10	10	1	É	C		
3	1. Description d'adresse en éléments de donnée 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Ensemble des indications qui permettent principalement de découper finement l'information requise pour décrire une adresse postale.	C <i>Identifiant de niveau de description d'adresse postale = 021 (Découpage en éléments de donnée - niveau 2)?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.2 <i>Description du niveau 2.</i>	
4	1. Description d'adresse postale en format libre 2. Adresse postale format libre 3. S.O. 4. À venir	Ensemble des indications qui permettent de décrire une adresse postale en format libre.	C <i>Identifiant de niveau de description d'adresse postale = 031 (Format libre non structuré - niveau 3)?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.3 <i>Description du niveau 3.</i>	

4 Dans ce standard, quatre noms sont utilisés : 1- le nom officiel de l'élément de donnée; 2- le nom abrégé utilisé dans le modèle conceptuel de données; 3- le libellé à utiliser dans les formulaires et les interfaces électroniques destinés aux citoyens et aux citoyennes (au besoin, consulter le paragraphe intitulé *Simplification des communications entre le gouvernement et les citoyens et les citoyennes* à la section 13); 4- le nom de la balise utilisée dans le schéma XML.

5 « O », « C » et « F » signifient respectivement « obligatoire », « conditionnel » et « facultatif ».

6 « É », « G » et « S » signifient respectivement « élément de métadonnée », « groupe de métadonnées » et « section de métadonnées ».

7 « E », « R » et « D » signifient respectivement « nombre entier », « nombre réel » et « date et temps ». Pour les chaînes de caractères, « C » signifie chaîne de caractères pouvant inclure des caractères alphabétiques, des caractères spéciaux (ex. : « (», « _ », « - », « + », « @ »), des caractères de ponctuation et des caractères numériques, « CAB » signifie chaîne de caractères pouvant inclure des caractères alphabétiques seulement, « CAN » signifie chaîne de caractères pouvant inclure des caractères alphabétiques et des caractères numériques seulement et « CN » signifie chaîne de caractères pouvant inclure des caractères numériques seulement (les zéros non significatifs doivent être considérés en tout temps. Par exemple, l'identifiant de la région administrative de la *Capitale-Nationale* est présenté sous la forme 03 plutôt que 3).

A2.1.4.2 Description du niveau 2

Tableau A2.1.4.2 Éléments de donnée requis pour décrire le niveau 2										
N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire	
5	1. Description détaillée d'une d'adresse postale au Canada 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Indications détaillées relatives à une adresse postale au Canada.	C	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 6 à 17. Remarque : 1. Une adresse postale au Canada peut comporter les indications suivantes seulement : municipalité, subdivision de pays et code postal.	
6	5.1. Description d'une 1 ^{re} ligne d'adresse postale au Canada 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Indications relatives à la première ligne d'une adresse postale au Canada.	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 7 à 11 Remarque : 1. Lorsque ce groupe d'éléments de donnée est utilisé, au moins un des éléments suivants doit être documenté : <i>Identifiant de mode de livraison postale</i> , <i>Identifiant de catégorie d'installation postale</i> .	
7	1. Identifiant de mode de livraison postale 2. Identifiant mode livraison postale 3. À venir 4. À venir	Identifiant de service postal offert par la Société canadienne des Postes. Exemples : case postale, poste restante.	F	3	3	1	É	C	Voir le domaine énumératif codifié <i>Modes de livraison postale</i> à la section A2.2.2.	
8	1. Numéro de case postale 2. Numéro case postale 3. À venir 4. À venir	Chaîne de caractères numériques pour identifier une case postale.	C Identifiant de mode de livraison postale = 001 (case postale)?	5	5	1	É	E	> 0.	
9	1. Numéro de route rurale 2. Numéro route rurale 3. À venir 4. À venir	Chaîne de caractères généralement numérique pour identifier une route rurale. Exemple : Route rurale <u>3</u> .	C Identifiant du mode de livraison postale = 011 (route rurale)?	4	4	1	É	E	> 0.	
10	1. Identifiant de catégorie d'installation postale 2. Identifiant catégorie installation postale 3. À venir 4. À venir	Identifiant du type d'installation postale de la Société canadienne des Postes.	F	3	3	1	É	C	Voir le domaine énumératif codifié <i>Catégories d'installation postale</i> à la section A2.2.3.	
11	1. Nom d'installation postale 2. Nom installation postale 3. À venir 4. À venir	Nom du lieu géographique où se trouve une installation postale.	C Identifiant de mode de livraison postale = 001 (case postale)?	1	15	1	É	C	Texte libre.	

Tableau A2.1.4.2 Éléments de donnée requis pour décrire le niveau 2

N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
12	1. Description d'une 2 ^e ligne d'adresse postale au Canada – niveau 2 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Indications relatives à la deuxième ligne d'une adresse postale au Canada.	O	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 13 à 17.
13	1. Municipalité 2. Identifiant municipalité 3. S.O. 4. À venir	Identification de la municipalité d'une adresse postale au Québec.	C Adresse postale au Québec (identifiant de province ou territoire au Canada = 124-24 ⁸)?	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir le standard SGQRI 46-8 – Codification de l'information d'un domaine énumératif : municipalités.
14	1. Identifiant de territoire postal 2. Identifiant territoire postal. 3. S.O. 4. À venir	Identification d'un territoire desservi au Québec par la Société canadienne des Postes pour l'adressage postal.	F	6	6	1	É	S.O.	Voir le domaine énumératif codifié <i>Territoires postaux selon la Société canadienne des Postes</i> à la section A2.2.4 de l'annexe 2.
15	1. Nom de municipalité ailleurs au Canada 2. S.O. 3. Ville, village ou municipalité 4. À venir	Identification d'une municipalité ou d'un territoire desservi par la Société canadienne des Postes d'une adresse postale à l'extérieur du Québec au Canada.	C Adresse postale ailleurs au Canada (identifiant de province ou territoire au Canada ≠ 124-24) ⁹	1	37	1	É	C	Texte libre.
16	1. Subdivision de pays au Canada 2. S.O. 3. Province 4. À venir	Identifiant pour désigner la subdivision de pays au Canada.	O	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir le standard SGQRI 46-2 – Codification de l'information d'un domaine énumératif : subdivisions de pays.
17	1. Code postal au Canada – Niveau 2 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Renseignements pour identifier un code postal au Canada.	O	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.4 <i>Description du code postal au Canada</i> .

⁸ Au besoin, consulter le standard SGQRI 46-2 – Codification d'un domaine énumératif : subdivisions de pays.

⁹ Idem.

A2.1.4.3 Description du niveau 3

Tableau A2.1.4.3 Éléments de donnée requis pour décrire le niveau 3										
N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire	
18	1. Description d'adresse postale en format libre ligne 1 2. Description adresse postale format libre ligne 1 3. S.O. 4. À venir	Première série d'indications pour décrire en format libre une adresse postale. Remarque : Cet élément de donnée comporte au moins une des indications suivantes : case postale, catégorie d'installation postale ou mode de livraison postale.	O	1	40	1	É	C	Texte libre.	
19	1. Description d'adresse postale en format libre ligne 2 2. Description adresse postale format libre ligne 2 3. S.O. 4. À venir	Deuxième série d'indications pour décrire en format libre une adresse postale. Remarques 1. Cet élément de donnée comporte les indications suivantes : nom de municipalité, nom de subdivision de pays, code postal. 2. Cet élément de donnée peut inclure le nom de pays, si absent de la 3 ^e ligne d'adresse.	O	1	40	1	É	C	Texte libre.	
20	1. Subdivision de pays au Canada – description complémentaire 2. S.O. 3. Province 4. À venir	Identifiant pour désigner la subdivision de pays au Canada.	C Adresse postale au Canada?	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir le standard SGQRI 46-2 – Codification de l'information d'un domaine énumératif : subdivisions de pays.	
21	1. Code postal au Canada – description complémentaire 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Renseignements pour identifier un code postal au Canada.	C Adresse postale au Canada?	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir la section A2.1.4.4 Description du code postal au Canada.	
22	1. Description d'adresse postale en format libre ligne 3 2. Description adresse postale format libre ligne 3 3. S.O. 4. À venir	Troisième série d'indications pour décrire en format libre une adresse postale. Remarque : Cet élément de donnée peut inclure le nom de pays, si absent de la 2 ^e ligne d'adresse	C Adresse postale à l'extérieur du Canada?	1	40	1	É	C	Texte libre.	
23	1. Description complémentaire d'adresse postale en format libre 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Description individuelle complémentaire de chacune des indications des deuxième et troisième lignes d'une adresse postale. Remarque : Afin de répondre à des besoins de recherche et de statistiques, certains renseignements faisant partie des lignes d'adresses en format libre peuvent aussi être décrits dans des champs distincts.	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 24 à 33. Remarque : Lorsque ce groupe d'éléments de donnée est utilisé, au moins un des éléments suivants doit être documenté : <i>Identifiant de mode de livraison postale, Identifiant de catégorie d'installation postale.</i>	
24	1. Nom de municipalité hors Québec 2. Nom de municipalité hors Québec 3. S.O. 4. À venir	Identification d'une municipalité située à l'extérieur du Québec.	F	1	37	1	É	C	Texte libre.	

Tableau A2.1.4.3 Éléments de donnée requis pour décrire le niveau 3

N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
25	1. Identification de subdivision de pays 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Renseignements pour identifier la subdivision de pays.	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 26 et 27.
26	1. Subdivision de pays aux États-Unis 2. S.O. 3. État 4. À venir	Identifiant pour désigner une subdivision de pays aux États-Unis.	F + C <i>Identifiant de pays</i> ¹⁰ = <i>États-Unis (840)?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir le standard SGQRI 46-2 – Codification de l'information d'un domaine énumératif : subdivisions de pays.
27	1. Nom d'autre subdivision de pays 2. Nom autre subdivision pays 3. S.O. 4. À venir	Série alphanumérique pour identifier un territoire administratif découlant d'une subdivision de pays, à l'exclusion du Canada et des États-Unis.	F + C <i>Identifiant de pays</i> ¹¹ ≠ <i>Canada (124)</i> et <i>États-Unis (840)?</i>	2	20	1	É	C	Texte libre.
28	1. Identification de code postal – Niveau 3 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Renseignements pour identifier le code postal.	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 29 à 32.
29	1. Code postal américain 2. S.O. 3. S.O. 4. À venir	Ensemble des indications qui permettent de décrire le code postal d'une adresse postale aux États-Unis.	F + C <i>Identifiant de pays</i> ¹² = <i>États-Unis (840)?</i>	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Lignes 30 et 31.
30	1. Code postal américain partie 1 2. Code postal américain partie 1 3. S.O. 4. À venir	Série numérique définissant une zone postale aux États-Unis qui sert à trier et à acheminer plus facilement le courrier.	O	5	5	1	É	E	>10 000
31	1. Code postal américain partie 2 2. Code postal américain partie 2. 3. S.O. 4. À venir	Série numérique supplémentaire au code ZIP définissant une zone postale plus précise aux États-Unis.	F	4	4	1	É	E	>1000 (à confirmer)
32	1. Autre code postal 2. Description autre code postal 3. S.O. 4. À venir	Série alphanumérique définissant une zone postale à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui sert à trier et à acheminer plus facilement le courrier.	F + C <i>Identifiant de pays</i> ≠ <i>États-Unis (840)</i> ¹³ ?	1	10	1	É	C	Texte libre.

¹⁰ Au besoin, consulter le standard SGQRI 46-1 – Codification d'un domaine énumératif : pays.

¹¹ Idem.

¹² Idem.

¹³ Idem.

Tableau A2.1.4.3 Éléments de donnée requis pour décrire le niveau 3

N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
33	1. Pays 2. Pays 3. Pays 4. À venir	Identification pour désigner un pays.	F	S.O.	S.O.	1	G	S.O.	Voir le standard SGQRI 46-1 – Codification de l'information d'un domaine énumératif : pays.

A2.1.4.4 Description du code postal au Canada

Tableau A2.1.4.4 Éléments de donnée requis pour décrire un code postal au Canada

N° de ligne	Noms	Définition	Obligation, condition	Long. min.	Long. max.	Occ.	Type de méta.	Type de donn.	Renseignement complémentaire
34	1. Code postal au Canada 2. Code postal 3. Code postal 4. À venir	Série alphanumérique définissant une zone postale au Canada qui sert à trier et à acheminer plus facilement le courrier. Note : Au Canada, le code postal est une combinaison de lettres et de chiffres à six caractères (A1A 1A1) qui est attribué à un secteur de livraison et qui doit apparaître dans les adresses de ce secteur.	O	6	6	1	É	CAN	Voir la section A2.1.10. Aux fins de validation, l'utilisation d'une base de données de codes postaux est suggérée. Le format de présentation comporte une espace entre les 2 parties d'un code postal.

A2.1.5 Représentation hiérarchique des données

Voici la représentation hiérarchique des éléments de donnée et des groupes de données décrits à la section A2.1.4¹⁴ :

N° ligne	Données
1 Identifiant de niveau de description d'adresse postale	
Niveau de description 1	
2 Identifiant d'adresse postale	
Niveau de description 2	
3	Description d'adresse en éléments de donnée
5	Description détaillée d'une d'adresse postale au Canada
6	(Description d'une 1re ligne d'adresse postale au Canada)
7	(Identifiant de mode de livraison postale)
8	Numéro de case postale
9	Numéro de route rurale
10	(Identifiant de catégorie d'installation postale)
11	Nom d'installation
12	Description d'une 2e ligne d'adresse postale au Canada - niveau 2
13	Municipalité (voir le standard SGQRI 46-8)
14	(Identifiant de territoire postal)
15	Nom de municipalité ailleurs au Canada
16	Subdivision de pays au Canada (voir le standard SGQRI 46-2)
17	Code postal au Canada – Niveau 2
34	Code postal au Canada
Niveau de description 3	
4	Description d'adresse postale en format libre
18	Adresse postale ligne 1
19	Adresse postale ligne 2
20	Subdivision de pays au Canada – description complémentaire (voir le standard SGQRI 46-2)
21	Code postal au Canada– description complémentaire
34	Code postal au Canada
22	Adresse postale ligne 3
23	Description complémentaire d'adresse postale en format libre
24	Nom de municipalité hors Québec
25	Identification de subdivision de pays

¹⁴ **Légende :**

- En **gras** : élément de donnée qui peut prendre une valeur.
- En romain : groupe rassemblant des éléments de donnée, des groupes de données ou les deux.
- Entre parenthèses : élément ou groupe de données facultatif (aucune valeur n'est obligatoirement requise).

N° ligne	Données
26	Subdivision de pays aux États-Unis (voir le standard SGQRI 46-2)
27	Nom d'autre subdivision de pays
28	Identification de code postal – Niveau 3
29	Code postal américain
30	Code postal américain partie 1
31	Code postal américain partie 2
32	Autre code postal
33	Pays (voir le standard SGQRI 46-1)

A2.2 Description des domaines énumératifs codifiés relatifs à une adresse postale¹⁵

Un ministère ou un organisme identifié comme « autorité source » d'un domaine énumératif codifié est autorisé à faire évoluer le contenu de ce domaine selon des règles précises de définitions, de validation et d'approbation¹⁶. Une fois les règles respectées, l'autorité source peut modifier le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp). L'autorité source doit prévoir un mécanisme pour informer les ministères et les organismes lorsque le domaine énumératif codifié est modifié. Le standard sera modifié en conséquence lors d'une révision ultérieure.

Remarque générale :

Les tableaux de données dans cette section ne sont pas nécessairement un modèle physique de données. Ils visent à présenter de façon simple et compréhensible les données qui sont véhiculées dans le standard. Un administrateur ou une administratrice de données a donc une marge de manœuvre pour structurer les données différemment selon les besoins de son organisation.

A2.2.1 Niveaux de description d'une adresse postale

Nom du domaine	Niveaux de description d'une adresse postale
Définition du domaine	Ensemble des niveaux de description d'une adresse postale en fonction du standard SGQRI 45-2
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer)
Numéro du domaine	D0450201, disponible également dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

identifiant	Nom	Définition
001	Utilisation du référentiel gouvernemental des adresses postales du Québec - niveau 1	Niveau de description faisant uniquement référence à une adresse postale faisant partie du référentiel gouvernemental des adresses postales du Québec.

¹⁵ Pour connaître la nomenclature utilisée pour décrire un domaine énumératif codifié, consulter le document intitulé *Lignes directrices pour décrire un domaine énumératif codifié*, disponible dans le portail du gouvernement en ligne à l'adresse www.gouvernement-en-ligne.qc/documents/Lignes-directrices-domaines-codifiés.pdf.

¹⁶ Pour connaître ces règles, consultez le document intitulé *Lignes directrices pour décrire un domaine énumératif codifié*, disponible dans le portail du gouvernement en ligne à l'adresse www.gouvernement-en-ligne.qc/documents/Lignes-directrices-domaines-codifiés.pdf.

identifiant	Nom	Définition
021	Découpage en éléments de donnée - niveau 2	Niveau de description présentant l'information en éléments de donnée pour décrire une adresse postale du Québec. Remarque : La première ligne d'une adresse se décompose selon les 5 éléments de donnée suivants : <ul style="list-style-type: none"> • le mode de livraison postale, • le numéro de case postale, • le numéro de route rurale, • la catégorie d'installation postale, • le nom d'installation postale . La deuxième ligne d'adresse se décompose selon les 4 éléments de donnée suivants : <ul style="list-style-type: none"> • la municipalité, • le nom de territoire postal, • la subdivision de pays, • le code postal.
031	Format libre non structuré - niveau 3	Description d'une adresse à l'aide de lignes d'adresse où les renseignements sont saisis en format libre. Remarques : En raison de particularités linguistiques (ex. : en anglais, le générique d'odonyme suit le spécifique d'odonyme) et culturelles (ex. : en Russie, la première ligne d'adresse comporte le code postal ainsi que le nom de la municipalité) et de capacités moindres en matière de validation de l'information, l'utilisation du format libre s'avère la façon la plus appropriée pour décrire une adresse postale à l'extérieur du Canada. Afin de répondre à des besoins de recherche et de statistiques, certains renseignements peuvent être aussi décrits dans des champs distincts. C'est le cas pour les renseignements suivants : code postal, nom de municipalité, subdivision de pays (ex. : État, province) et pays.

A2.2.2 Modes de livraison postale

Nom du domaine	Liste des modes de livraison postale
Définition du domaine	Ensemble des modes de livraison postale selon la Société canadienne des Postes
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer)
Numéro du domaine	D0450212, disponible dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

Identifiant	Français			Anglais		
	Nom	Abr.	Définition	Nom	Abr.	Définition
001	case postale	C. P.	Compartiment numéroté et verrouillé, généralement situé dans un bureau de poste ou dans une succursale postale, et servant à recevoir du courrier de manière pratique et sécuritaire. Note : Il ne faut pas confondre case postale et casier postal, le mot casier désignant un ensemble de cases. (GDT)	Post office box	PO Box	
002	poste restante	P. R.	Sans objet	General delivery	Gen Del	
011	route rurale	R. R.	Sans objet	Rural route	RR	
012	service suburbain	S. S.	Sans objet	Suburban service	SS	
013	itinéraire motorisé	I. M.	Sans objet	Mobile route	MR	

A2.2.3 Catégories d'installation postale au Canada

Nom du domaine	Liste des catégories d'installation postale au Canada
Définition du domaine	Ensemble des types d'installation postale de la Société canadienne des Postes
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer)
Numéro du domaine	D0450211, disponible dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

Remarque :

- Selon la Société canadienne des Postes, « centre postal communautaire » n'est pas une valeur permise. Pour « concession commerciale », il s'agit plutôt d'inscrire « comptoir postal ».

Identifiant	Français			Anglais		
	Nom	Abr.	Définition	Nom	Abr.	Définition
001	bureau de poste	B. P.	Sans objet	Post office	PO	
002	comptoir postal	COP	Installation postale, généralement établie dans un centre urbain, qui est exploitée sous contrat par le secteur privé pour assurer des services postaux et de vente au détail Syn. comptoir postal franchisé. Note : La section qui offre des services postaux et de vente au détail dans certaines succursales postales et dans certains bureaux de poste peut être considérée comme un comptoir postal, mais l'emploi de ce terme est généralement restreint aux seuls endroits exploités par des commerçants. (Grand dictionnaire terminologique) Remarque : Selon la Société canadienne des Postes, pour « concession commerciale », il s'agit plutôt d'inscrire « comptoir postal ».	Retail postal outlet	À venir	
003	succursale	Succ.	Sans objet	Station	À venir	
004	poste de facteurs	P. F.	Sans objet	Letter carrier depot	À venir	

A2.2.4 Territoires postaux selon la Société canadienne des Postes

Nom du domaine	Territoires postaux selon la Société canadienne des Postes
Définition du domaine	Ensemble des toponymes, autres que le nom officiel de la municipalité, utilisés par la Société canadienne des Postes dans une adresse pour acheminer du courrier
Autorité source	Registraire des adresses (à déterminer)
Numéro du domaine	D0450204, disponible également dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp)

Remarques :

1. Le tableau suivant présente quelques exemples seulement. Les identifiants utilisés dans la première colonne sont fictifs.
2. Ce domaine énumératif codifié sera complété par l'autorité source et il sera disponible dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec..
3. À l'occasion de la mise en place physique de ce domaine, un lien entre un *territoire postal* de la Société canadienne des Postes et une municipalité pourra être établi.
4. Dans certaines applications, le contenu de ce domaine pourrait être fusionné avec celui relatif aux municipalités. Pour cette raison, les identifiants de ce domaine feront partie de la plage de valeurs de 100 001 à 9 999 999 afin d'éviter toute confusion avec les codes de municipalités, lesquels correspondent à la plage de valeurs de 00 001 à 99 999.

Identifiant (de territoire postal)	Nom (de de territoire postal)
100100	Abbotsford
100200	Abercorn
100300	Alcove
100400	Alma
100500	Alouette
100600	Amos
100700	Anjou
100800	Arntfield
100900	Asbestos
101000	Ascot
101100	Athelstan
101200	Aubert-Gallion
101300	Authier
101400	Ayer's Cliff
101500	Baie-Comeau
101600	Baie-d'Urfé
101700	Barachois
101800	Barnston
101900	Barraute
102000	Bassin
102100	Beaconsfield
102200	Beaucanton
102300	Beaumont
102400	Beauport

ANNEXE 3 SCHÉMA XML (normative)

Ce schéma est également disponible dans le référentiel des composants partageables et réutilisables du gouvernement du Québec (www.referentiel.qc/principales/accueil.asp). En cas de divergence entre le standard et le référentiel, cette dernière source sera considérée comme la plus à jour.

Le schéma XML sera ajouté ultérieurement lors d'un amendement au standard.

ANNEXE 4 LIEN AVEC LE STANDARD D'OASIS INTITULÉ *EXTENSIBLE ADDRESS LANGUAGE (XAL)*

(informative)

Le standard d'OASIS intitulé *extensible Address Language (xAL)* (version 2,0, www.oasis-open.org/committees/ciq/download.html) présente un schéma XML pour échanger des données d'adresses. L'adresse y est découpée en lignes d'adresse. Il traite les notions *adresse municipale, adresse postale et renseignements complémentaires à une adresse* sans indiquer précisément les éléments de donnée à l'appui de chacune de ces notions. Dans le standard xAL d'OASIS, l'élément de donnée *AddressType* est par ailleurs facultatif et il peut comporter les valeurs « Postal, residential, business, etc. ». Aucune indication n'est présentée quant au soutien à l'adaptabilité culturelle et linguistique.

Bien qu'il soit générique, le standard xAL d'OASIS constitue une base qui peut être détaillée pour satisfaire aux besoins d'échange de données d'un ensemble d'organisations, incluant les besoins relatifs à l'adaptabilité culturelle et linguistique. S'il y avait un consensus entre les organisations participantes, il serait possible d'adapter le schéma xAL d'OASIS pour couvrir le plus fin découpage prévu au standard *SGQRI 45-2 – Description d'une adresse : adresse postale*.

En l'absence d'une liste des besoins propres à un ensemble d'organisations, il convient de se limiter le moins possible en transformant, dans le schéma xAL d'OASIS, les éléments de donnée décrits dans le standard *SGQRI 45-2* en autant de lignes d'adresse (« Address Lines ») en format libre que nécessaires. Au besoin, il s'agirait d'inclure l'information traitée dans le standard *SGQRI 45-4 – Description d'une adresse : types d'utilisation d'une adresse*.

Avant d'établir un arrimage plus structuré et plus détaillé entre les standards du gouvernement du Québec et le standard xAL d'OASIS, il est préférable que les usagers qui désirent échanger des données d'adresse (ex. : le domaine de la santé dans une perspective fédérale-provinciale) en utilisant le standard xAL d'OASIS convienne tout d'abord du niveau de détail et du contenu informationnel nécessaires et adaptent ensuite le standard xAL d'OASIS à ces exigences. Finalement, il sera possible d'établir un arrimage plus précis entre les standards du gouvernement du Québec et cette adaptation du standard xAL d'OASIS pour les besoins de ces usagers.

Cet exercice pourra être répété autant de fois qu'il y aura d'usagers qui en exprimeront le besoin. Il sera également possible d'utiliser l'adaptation du standard xAL d'OASIS élaborée par un autre groupe d'usagers ou de s'en inspirer grandement.